

# CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2011

## Note de synthèse

□□□□□□□□

### BUDGET

Compte Administratif 2010

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2010 qui se présente comme suit :

	<b>Mandats émis</b>	<b>Titres émis</b>		<b>Résultat (A)</b>
Total du budget	5 647 924,74	6 670 294,75		+ 1 022 370,01
Fonctionnement	4 117 853,26	4 351 516,27		+ 233 663,01
Investissement	1 530 071,48	1 505 797,84		- 24 273,64
Résultat reporté N-1		163 648,44		+ 163 648,44
Solde investissement N-1		649 332,20		+ 649 332,20
<b>Total par section</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>		<b>Résultat</b>
Fonctionnement	4 117 853,26	4 515 164,71		+ 397 311,45
Investissement	1 530 071,48	2 155 130,04		+ 625 058,56
<b>Restes à réaliser</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde (B)</b>	<b>Résultat cumulé (A+B)</b>
Fonctionnement				397 311,45
Investissement	645 524,00	510 200,00	- 135 324,00	489 734,56
Total	645 524,00	510 200,00	- 135 324,00	887 046,01

#### Dépenses

- Art. 202 - Frais d'études, POS	22 724 €
- Programme 10 : Achat divers matériels	5 000 €
- programme 12 : Aménagement village	81 000 €
- Programme 14 : Aménagement Hôtel de ville + Bât. Annexes	9 000 €
- Programme 16 : Opération de voirie	9 000 €
- Programme 32 : Extension multi accueil	1 000 €
- Programme 33 : Extension stade Belle Isle	169 900 €
- Programme 36 : Parking Fbg Saint Sébastien	1 000 €
- Programme 37 : Impasse de la Chapelle	170 900 €
- Programme 39 : Pont sur le Mourgon	164 000 €
- Programme 41 : Groupe Scolaire	2 000 €
- Programme 42 : Jardins Familiaux	10 000 €

#### Recettes

- Programme 12 : Subventions Etat	31 800 €
- Programme 32 : Subventions Département	178 400 €
- Programme 37 : Travaux pour le compte de tiers	135 000 €
- Programme 39 : Autres subventions	165 000 €

Après exposition du compte administratif, Monsieur le Maire se retire.  
Monsieur \_\_\_\_\_ est élu président de la séance.

Il est demandé au Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget 2010 et le compte administratif de :

- 1) constater les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives à la reprise des reports à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 2) de reconnaître la sincérité des comptes ;
- 3) d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

\*\*\*\*\*

## **BUDGET**

### Compte de gestion 2010

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats de paiement, le compte de gestion dressé par la Trésorière accompagné des états de développement des comptes des tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser ;

Après avoir arrêté le compte administratif pour l'exercice 2010 ;

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 15 janvier 2010 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par la Trésorière, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

\*\*\*\*\*

## **BUDGET**

### Affectation du résultat

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'après arrêt des chiffres du compte administratif, il convient d'affecter le résultat constaté en section de fonctionnement.

Ce résultat doit d'abord être affecté à la couverture du déficit de la section d'investissement s'il y en a un.

Monsieur le Maire rappelle les résultats du compte administratif :

- section de fonctionnement : excédent de 397 311,45 €
- section d'investissement : excédent de 625 058,56 €

ainsi la section d'investissement ne présente pas le déficit.

Cependant, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter une partie du résultat à cette section soit 100 000 €. Le solde, 297 311,45 € serait inscrit au report à nouveau de la section de fonctionnement.

\*\*\*\*\*

## **BUDGET**

### Vote des taux d'imposition pour 2011

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le projet de budget pour 2011 a été élaboré en intégrant le maintien des taux de la fiscalité communale 2010.

Il propose au Conseil Municipal de fixer ces taux pour 2011 comme suit :

- Taxe d'habitation : 13,75 %
- Taxe sur le foncier bâti : 27,95 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 66,33 %

\*\*\*\*\*

## **BUDGET**

### Budget Primitif pour 2011

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget pour l'exercice 2011.

Ce budget peut se résumer ainsi :

- section de fonctionnement équilibrée à la somme de : 4 514 695,45 €
- section d'investissement équilibrée à la somme de : 2 485 242,41 €

\*\*\*\*\*

## **DOMAINE**

### Retrait de la délibération n° 6 du 27 octobre 2010

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 6 du 27 octobre 2010, il a eu à connaître de la préemption de l'immeuble sis 6, rue Mlle Seytre de Piévert et cadastré BK 248.

Il rappelle également que par délibération du 1<sup>er</sup> avril 2008, le Conseil lui donnait délégation notamment pour « exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire (...) » qu'ainsi le Conseil Municipal n'a plus compétence en cette matière.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retirer cette délibération superfétatoire.

\*\*\*\*\*

## **DOMAINE**

Demande de subvention à la Région  
Acquisition immeuble BK 248

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a préempté l'immeuble cadastré BK 248 dans l'optique de réaliser une aire de stationnement dans le centre ancien.

Il rappelle que cette acquisition a été consentie moyennant le prix de 90 000 €.

Monsieur le Maire indique que cet achat est susceptible de recevoir une aide de la Région dans le cadre des acquisitions foncières en vue de la réalisation d'équipements publics.

Avec une subvention au taux de 40 %, le plan de financement serait :

DEPENSES		RESSOURCES	
Acquisition	90 000 €	Aide Région	36 000 €
Frais d'agence	6 000 €	Auto financement	68 500 €
Frais d'acte	4 500 €		
<b>TOTAL</b>	<b>104 500 €</b>		<b>104 500 €</b>

Il convient également que la commune s'engage sur les conditions à respecter pour obtenir le subventionnement de la Région, à savoir :

- réalisation du projet d'équipement dans les 4 ans suivant le mandatement de l'aide ;
- non aliénation du terrain avant un délai de 10 ans ;

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de :

- Approuver le projet d'équipement ;
- Solliciter l'aide de la Région ;
- Approuver l'engagement de la commune envers la Région.

\*\*\*\*\*

### URBANISME

#### Annulation redevance pour stationnements manquants

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur et Madame LIMONGI-MARTIN ont obtenu un permis de construire le 22 septembre 2008 pour lequel ils étaient redevable de la redevance pour stationnements manquants d'un montant de 6 097,96 € pour l'absence de 2 places dans le projet.

Un permis modificatif leur a été accordé le 28 février 2011. Ce permis porte sur la suppression d'un logement sur les trois autorisés et, de ce fait, des stationnements corrélatifs.

Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prononcer l'annulation du titre de recette 336 du 18 novembre 2008 et d'un montant de 6 097,96 €.

Le Maire